



Internationale Kommission zum Schutz des Rheins
Commission Internationale pour la Protection du Rhin
Internationale Commissie ter Bescherming van de Rijn

Mandats 2022-2027

Mandat **« Groupe stratégique » (SG)** **2022-2027**

Le Groupe stratégique (SG) prépare les décisions de l'Assemblée plénière et du Comité de coordination Rhin siégeant annuellement en séance commune (PLEN-CC), ainsi que les décisions à soumettre en Conférences ministérielles. Il coordonne, surveille et évalue l'ensemble des travaux de la CIPR sur la base des travaux techniques réalisés dans les groupes consultatifs¹ et planifie les tâches futures de la CIPR. Il assure ainsi la cohérence des travaux et activités de la CIPR et oriente au besoin les groupes consultatifs.

Les tâches du Groupe SG trouvent leur essence dans le programme Rhin 2040 et dans les tâches permanentes de la CIPR découlant de la Convention pour la Protection du Rhin et de la mise en œuvre coordonnée du droit de l'eau européen, et en particulier de la directive cadre Eau (DCE) et la directive relative à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondation (DI). Son champ d'action est le district hydrographique international du Rhin (DHI Rhin), c'est-à-dire les cours d'eau avec un bassin versant > 2 500 km² (niveau A).

Dans le cadre de son mandat, le Groupe stratégique se consacre aux tâches suivantes :

I. Suivi du plan de travail

1. Ajuster et coordonner les travaux dans les organes de la CIPR conformément au plan de travail 2022-2027, y compris la surveillance des progrès, respect des échéances fixées et décision sur les dates de convocation et de mise en veilleuse de groupes (**surveillance du plan de travail**).
2. Décider des priorités à fixer et ajuster le plan de travail ou lancer de nouvelles tâches non couvertes par le plan de travail pour répondre aux nouvelles évolutions ou nouveaux événements (**actualisation du plan de travail**).
3. Décider de la mise au point de produits par les groupes, vérifier les produits/rapports finalisés et assurer leur transmission à PLEN-CC pour validation de publication (**produits**).
4. Établir le 1^{er} bilan intermédiaire du programme Rhin 2040 d'ici 2027 (**bilan intermédiaire**).
5. Préparer le plan de travail 2028-2033 (**futur plan de travail**).

II. Mise en œuvre coordonnée de directives communautaires et discussion sur des question techniques, politiques et juridiques

1. Mettre en cohérence et optimiser les programmes de surveillance dans le DHI Rhin, contrôler la cohérence de l'évaluation, faire procéder si nécessaire aux ajustements requis (**cohérence des programmes de surveillance**).
2. Valider le 4^e Plan international de Gestion du Rhin et le 3^e Plan international de gestion des risques d'inondation Rhin d'ici 2027 (**plans**).
3. Évaluer la mise en œuvre des mesures au titre de la DCE et de la DI, pour autant que celles-ci soient pertinentes pour le district hydrographique international du Rhin, et évaluer les progrès accomplis en matière de rétablissement de la continuité fluviale pour les poissons migrateurs dans le delta du Rhin, le Rhin supérieur, le haut Rhin et la Moselle (**mise en œuvre des mesures**).
4. Échanger au sein du Groupe SG-K les nouvelles connaissances en matière de déchets, en particulier sur les macroplastiques et les microplastiques, dans les eaux du bassin du Rhin, ainsi que sur les études, mesures et méthodes nationales (**plastique/déchets**).

¹ « Groupes consultatifs » est le terme générique utilisé dans le paragraphe 4 du Règlement intérieur et financier de la CIPR pour les Groupes de travail, groupes d'experts et groupes de projet.

III. Relations publiques et échange d'expériences

1. Lancer et guider les activités de relations publiques de la CIPR (**relations publiques**).
2. Définir la forme de la coopération avec les observateurs reconnus auprès de la CIPR et avec les cercles intéressés et concernés (**observateurs**).

IV. Questions budgétaires et de personnel

1. Contrôler et arrêter le projet de budget soumis par le chef du secrétariat, approuver ce budget et le transmettre à PLEN-CC pour prise de décision (**budget**).
2. Statuer sur des questions de personnel dans le cadre de réunions des chef-fe·s de délégation à convoquer séparément (DELCH) (**personnel**).

Le Groupe stratégique (SG) est assisté dans ces tâches par le petit groupe stratégique (SG-K) qui prépare les décisions à prendre en SG. Le groupe SG-K a une fonction de charnière entre les groupes consultatifs d'une part et le Groupe stratégique d'autre part.

Mode de travail

Le Groupe SG se réunit généralement deux fois par an.

Le petit groupe stratégique (SG-K) est chargé de la préparation thématique et organisationnelle des travaux et des décisions au sein du Groupe stratégique (SG). SG-K fait partie du groupe SG et peut se réunir plus fréquemment que celui-ci en cas de besoin.

Le Groupe SG peut constituer des groupes de rédaction, p. ex. pour la préparation du Plan de Gestion (SG-PLAN) ou celle du 1^{er} bilan intermédiaire du programme Rhin 2040.

Il peut au besoin instaurer également de nouveaux groupes d'experts ou compléter/modifier les mandats des groupes.

Langues et équipement technique

Les réunions du Groupe SG peuvent également se tenir sous forme de visioconférence avec interprétariat simultané, ceci pour permettre aux délégations de se convoquer selon un mode plus durable et plus respectueux du climat, c'est-à-dire sans devoir voyager.

Mandat

Groupe de travail 'Inondations et étiages' (GT H)

2022-2027

Sur la base des mandats issus du programme Rhin 2040 et d'autres tâches permanentes - dont les engagements des États de l'UE au niveau de la mise en œuvre coordonnée de directives communautaires -, le Groupe de travail 'Inondations et étiages' (GT H) traite entre autres les sujets décrits ci-dessous. Son champ d'action est le district hydrographique international du Rhin (DHI Rhin), c'est-à-dire les cours d'eau avec un bassin versant > 2 500 km² (niveau A).

I. Gestion des risques d'inondation

Cette tâche englobe la mise en œuvre coordonnée la directive sur la gestion des risques d'inondation (DI) dans le DHI Rhin en concertation avec les organes de la CIPR qui traitent la mise en œuvre coordonnée de la directive cadre Eau.

Le 3^e Plan international de gestion des risques d'inondation Rhin (PIGRI Rhin) doit être finalisé d'ici 2027 et contient des mesures pour la période 2028-2033.

Dans le programme Rhin 2040, les États du bassin du Rhin ont formulé l'objectif général d'abaisser les risques d'inondation d'au moins 15 % d'ici 2040 par rapport à 2020 sur le Rhin et sur ses grands affluents. Pour atteindre cet objectif, différents objectifs concrets ont été convenus et parmi eux celui de mettre en œuvre les mesures planifiées d'abaissement des niveaux de crue d'ici 2030 et d'identifier des sites envisageables pour la création d'espaces supplémentaires de rétention.

Dans le cadre de son mandat,

1. le GT H suit la coordination entre les États pour l'identification des zones à risque potentiel important d'inondation et actualise le rapport correspondant si nécessaire d'ici fin 2024 en tenant compte des impacts du changement climatique **(zones à risque important d'inondation)** ;
2. le GT H assure l'échange préalable à l'actualisation des cartes des zones inondables et cartes des risques d'inondation **(cartes des zones inondables et des risques d'inondation)** ;
3. le GT H actualise si nécessaire l'Atlas 2020 du Rhin d'ici 2026 sur la base des cartes nationales des risques d'inondation et des cartes des zones inondables **(Atlas du Rhin)** ;
4. le GT H établit le projet de 3^e PIGRI d'ici fin 2027 **(PIGRI)** ;
5. le GT H compile d'ici 2025 des sites envisageables pour la réalisation de mesures supplémentaires d'abaissement des niveaux de crue en plus des mesures de rétention à mettre en œuvre d'ici 2030 en tenant compte des informations des États **(nouveaux espaces de rétention)** ;
6. le GT H organise un échange d'expériences en associant les acteurs responsables de la protection civile et de la gestion de crise **(protection civile)** ;
7. le GT H suit les échanges entre experts des services de prévision des crues et des centres d'annonce des crues et les ateliers si nécessaire **(échange sur la prévision des crues)** ;
8. le GT H assure le suivi de la mise en œuvre coordonnée du 2^e PIGRI (2022-2027) et établit dans ce cadre une vue générale des mesures d'abaissement des niveaux de crue à mettre en œuvre d'ici 2026 **(mise en œuvre de mesures)** ;
9. le GT H vérifie s'il est nécessaire de recalculer les mesures d'abaissement des niveaux d'eau. Si cette nécessité est constatée, il effectue de nouveaux calculs ou une analyse de sensibilité d'ici 2025 **(efficacité des mesures d'abaissement des niveaux d'eau)** ;
10. à l'aide de l'outil FloRiAn, le GT H évalue de 2025 à 2027 l'impact des mesures du 2^e PIGRI et de manière prospective, celui des mesures du 3^e PIGRI sur les risques

d'inondation et sur les objectifs du programme Rhin 2040 (**calcul des risques d'inondation**).

II. Changement climatique et adaptation à ce changement

Avec le programme Rhin 2040, les États du bassin du Rhin ont décidé d'adapter d'ici 2025 sur la base de nouvelles connaissances la stratégie d'adaptation au changement climatique du DHI Rhin publiée en 2015, ceci pour répondre à l'objectif de faire du bassin du Rhin un milieu géré durablement, résilient aux impacts du changement climatique et dont les cours d'eau sont de précieux lieux de vie pour la nature et pour l'homme.

Dans le cadre de son mandat,

1. le GT H compile au besoin sur la période 2022-2023 - en coopération étroite avec la CHR et en tenant compte des données et projets nationaux - de nouveaux scénarios de débit pour les crues et les étiages pour le futur proche (2050) et le futur éloigné (2100) et les élabore plus en détail dès que les nouvelles données du GIEC sont disponibles (vraisemblablement début 2022) (**scénarios de débit**) ;
2. le GT H met au point d'ici à 2027 en coopération étroite avec la CHR des projections sur la consommation d'eau et sur la disponibilité de la ressource en eau (**consommation et disponibilité de la ressource en eau**) ;
3. le GT H se consacre d'ici 2023 aux aspects relatifs aux pluies intenses à l'échelle du bassin (p. ex. apports de polluants, rétention décentralisée des eaux, synergies avec les mesures écologiques) (**pluies intenses**) ;
4. le GT H appuie le Groupe SG-K dans la réalisation d'un atelier sur l'adaptation au changement climatique en 2024 et dans l'actualisation de la stratégie d'ici 2025 (**atelier et stratégie d'adaptation au changement climatique**).

Les résultats de ces activités sont pris en compte pour la révision de la stratégie d'adaptation au changement climatique et pour la mise en œuvre des directives communautaires pertinentes.

III. Gestion des étiages

Avec le programme Rhin 2040, les États ont formulé l'objectif général que le bassin du Rhin puisse mieux supporter les conséquences négatives des étiages dans le bassin du Rhin en s'appuyant sur un monitoring des étiages sévères et sur des méthodes d'évaluation et approches de solution développées en commun.

Dans le cadre de son mandat,

1. le GT H suit le monitoring des étiages mis au point conformément au plan de travail 2016-2021, évalue les épisodes d'étiage et adapte le monitoring et ses critères si nécessaire, en concertation avec le GT B et le GT S (**monitoring des étiages**) ;
2. le GT H rassemble si nécessaire - en concertation avec le GT B et le GT S - de nouvelles mesures prises dans les États en cas d'étiage en plus de celles rassemblées en 2017-2019 (**mesures en cas d'étiages**) ;
3. le GT H développe d'ici 2026 des critères commun d'évaluation des étiages dans le DHI Rhin (**critères d'évaluation des étiages**).

IV. Bilan intermédiaire de Rhin 2040

Le GT H appuie le Groupe SG à partir de 2025 dans la mise au point du 1^{er} bilan intermédiaire du programme Rhin 2040, qui sera publié en 2027.

Mode de travail

Dans l'accomplissement des tâches susmentionnées, le GT H est assisté par différents groupes d'experts. Ces groupes fournissent des contributions sur le travail du GT H ou répondent à des questions d'ordre technique selon les mandats du GT H. Si besoin est, des experts externes peuvent être associés aux travaux. Les président·e·s des GE font régulièrement rapport au GT H de l'état d'avancement des travaux et d'éventuels problèmes rencontrés. Pour sa part, le/la président·e du GT H fait régulièrement rapport au Groupe stratégique SG des avancées dans l'exécution des tâches et d'éventuels problèmes rencontrés.

Groupes d'experts

- Le **groupe d'experts 'Services de prévision et d'annonce des crues' (GE HWVZ)** est le cadre des échanges sur la tâche **I.7** (échange sur la prévision des crues).
- Le **groupe d'experts 'Étiages' (GE LW)** exécute les tâches **II.2** (consommation et disponibilité de la ressource en eau) et **III** (gestion des étiages).
- Le **groupe d'experts** temporaire (2022-2023) **'Projection de débit' (GE HCLIM)** exécute la tâche **II.1** (scénarios de débit).
- Le **groupe d'experts 'Analyses des risques d'inondation' (GE HIRI)** exécute la tâche **I.10** (calcul des risques d'inondation).
- Le **groupe d'experts** temporaire (2023-2025) **'Validation des mesures d'abaissement des niveaux d'eau' (GE HVAL)** exécute la tâche **I.9** (efficacité des mesures d'abaissement des niveaux d'eau).

Langues et équipement technique

Généralement et sauf exception, le GT H et chacun de ses GE se réunissent au maximum deux fois par an, et plus fréquemment en phase de préparation du PIGRI si nécessaire. Le GE HWVZ se réunit une fois par an.

Au besoin, des réunions du GT H ou de ses groupes d'experts peuvent se tenir sous forme de visioconférence avec interprétariat simultané, ceci pour permettre aux délégations de se convoquer selon un mode plus durable et plus respectueux du climat, c'est-à-dire sans devoir voyager.

Mandat

Groupe de travail 'Qualité des eaux/émissions' (GT S)

2022-2027

Sur la base des mandats issus du programme Rhin 2040 et d'autres tâches permanentes - dont les engagements des États de l'UE au niveau de la mise en œuvre coordonnée de directives communautaires -, le Groupe de travail 'Qualité des eaux/émissions' (GT S) traite entre autres les sujets décrits ci-dessous. Son champ d'action est le district hydrographique international du Rhin (DHI Rhin), c'est-à-dire les cours d'eau avec un bassin versant > 2 500 km² (niveau A).

I. Qualité des eaux

Cette tâche englobe la collecte des données ainsi que l'évaluation et la (re)présentation de la qualité des eaux dans le DHI Rhin. Elle se compose en particulier de la mise en œuvre coordonnée de la directive cadre Eau (DCE) concernant l'état physico-chimique des eaux de surface et l'état chimique et quantitatif des eaux souterraines. Par ailleurs, le mandat englobe l'ajustement avec les organes de la CIPR en charge de la mise en œuvre coordonnée de la directive sur la gestion des risques d'inondation.

Dans le cadre du programme Rhin 2040, les États du bassin du Rhin ont formulé l'objectif général d'atteindre un bon état de qualité de l'eau, des matières en suspension, des sédiments et du biote dans le Rhin et ses affluents, de même que des eaux souterraines. Les substances pour lesquelles il n'existe pas de méthode et de critères d'évaluation standardisés et ajustés posent de plus en plus problème. Le GT S a élaboré des recommandations sur les micropolluants dans le cadre de son mandat 2016-2021. Les États du bassin du Rhin ont convenu entre autres comme objectif concret ancré dans le programme Rhin 2040 de réduire les apports de micropolluants d'au moins 30 %.

Dans le cadre de son mandat,

1. le GT S actualise le Programme d'analyse chimique 'Rhin' (tous les ans) et la liste des substances 'Rhin' (tous les 3 ans ; 2023 et 2026) en tenant compte des programmes nationaux d'analyse et des récentes évolutions (p. ex. les enseignements issus de l'analyse non ciblée et les travaux sur les micropolluants), assure la cohérence avec le contrôle de surveillance au titre de la directive cadre Eau et de la directive cadre sur la stratégie marine, coordonne la réalisation de l'évaluation et du contrôle de plausibilité des données et présente les résultats sous forme cartographique et synoptique cohérente. Il réalise également au besoin des programmes spéciaux d'analyse (**programme d'analyse chimique 'Rhin' et liste des substances 'Rhin'**) ;
2. le GT S actualise le Programme d'analyse 'Rhin' sur la contamination des poissons en 2023 et en 2026 en tenant compte des programmes nationaux d'analyse et des récentes évolutions, assure la cohérence avec le contrôle de surveillance au titre de la directive cadre Eau, coordonne la réalisation de l'évaluation et du contrôle de plausibilité des données, et effectue ensuite une évaluation des résultats obtenus pour le biote au moyen de substances réglementées (**contamination du biote**) ;
3. le GT S élabore périodiquement le rapport sur la qualité des eaux du Rhin (**rapport sur la qualité des eaux du Rhin**) ;
4. le GT S élabore si nécessaire des recommandations sur la base des rapports (voir points 1 à 3) (**recommandations**) ;
5. le GT S remet à jour - au titre de la DCE et de la Convention pour la protection du Rhin - l'inventaire des pressions physico-chimiques ponctuelles et diffuses de polluants et de nutriments sur les eaux du bassin du Rhin (d'ici 2026), de la contamination des sédiments et des pressions quantitatives et chimiques des eaux souterraines (d'ici 2026) (**inventaire des pressions**) ;

6. le GT S met au point les contributions rédactionnelles et les tableaux sur l'état des eaux de surface et des eaux souterraines pour le 4^e Plan international de Gestion Rhin d'ici 2026 (**contributions DCE**) ;
7. le GT S s'attache à rendre comparables les résultats d'analyse pour les substances pour lesquelles il n'existe pas de méthode standardisée. Ces tâches consistent notamment à améliorer la coopération entre les laboratoires sur le Rhin et ses grands affluents dans le domaine de l'analyse non ciblée et de l'analyse ciblée de substances polaires, persistantes, mobiles et toxiques qui ne sont pas détectables avec les méthodes d'analyse appliquées jusqu'à présent en mode de routine. Dans ce contexte, le GT S examine de nouveaux processus de bioanalyse et méthodes fondées sur les effets écotoxicologiques pour mieux maîtriser les substances présentes dans les eaux et mieux évaluer leurs répercussions, en vue de développer des perspectives d'action (**méthodes d'analyse non standardisées**) ;
8. le GT S fait régulièrement rapport² du niveau d'atteinte de l'objectif de réduction relatif aux micropolluants en se fondant sur le système d'évaluation vraisemblablement finalisé au premier semestre 2022, organise l'échange technique sur les méthodes nationales de lutte contre les micropolluants et adapte au besoin d'ici 2025 les recommandations de la CIPR publiées en 2019 (**micropolluants**).
9. le GT S appuie le Groupe SG-K dans la réalisation en 2024 d'un atelier sur les déchets et plus précisément sur les microplastiques (**atelier sur les déchets**).

II. Plan international d'avertissement et d'alerte Rhin

Dans le cadre de son mandat,

1. le GT S assure la fonctionnalité permanente du PIAR Rhin, entre autres par des exercices d'alerte réguliers (au moins tous les 2 ans) et par leurs évaluations, et perfectionne le PIAR Rhin de manière continue, eu égard entre autres aux substances inconnues ou émergentes (**exploitation et perfectionnement du PIAR**) ;
2. le GT S présente régulièrement (généralement tous les ans) les déclarations du PIAR Rhin et organise l'échange d'informations sur les pollutions constatées et sur les nouvelles substances identifiées (**déclarations PIAR**) ;
3. le GT S met au point un nouveau modèle du temps d'écoulement du Rhin d'ici à 2027 en tenant compte des enseignements tirés du projet pilote sur l'analyse non ciblée (**modèle du temps d'écoulement**).

III. Adaptation au changement climatique

Avec le programme Rhin 2040, les États du bassin du Rhin ont décidé d'adapter d'ici 2025 sur la base de nouvelles connaissances la stratégie d'adaptation au changement climatique du DHI Rhin publiée en 2015, ceci pour répondre à l'objectif de faire du bassin du Rhin un milieu géré durablement, résilient aux impacts du changement climatique et dont les cours d'eau sont de précieux lieux de vie pour la nature et pour l'homme.

Dans le cadre de son mandat,

1. le GT S poursuit d'ici 2023 l'inventaire des rejets thermiques comme données d'entrée pour les projections sur la température de l'eau, rassemble les rejets thermiques pour tout le bassin du Rhin et ses grands affluents tous les 6 ans (et pour la première fois en 2026) et remet à jour les recherches sur l'évolution pluriannuelle de la température de l'eau (**rejets thermiques et de la température de l'eau**) ;
2. le GT S remet à jour d'ici 2024 les projections de température de l'eau sur la base des projections de débit actualisées (**projection de la température de l'eau**) ;

² Le cycle sera fixé en 2022

3. le GT S appuie le Groupe SG-K dans la réalisation d'un atelier sur l'adaptation au changement climatique en 2024 et dans l'actualisation de la stratégie d'ici 2025 (**atelier et stratégie d'adaptation au changement climatique**).

Les résultats de ces activités sont pris en compte pour l'élaboration de la stratégie d'adaptation au changement climatique et pour la mise en œuvre des directives communautaires pertinentes.

IV. Gestion qualitative des sédiments

Un objectif concret du programme Rhin 2040 est celui d'obtenir une amélioration de la qualité des sédiments dans le Rhin.

Le GT S fait rapport en 2026 des mesures de gestion (qualitative) des sédiments prises dans les États sur la base du plan de gestion des sédiments de 2005 (**mesures de gestion qualitative des sédiments**).

V. Bilan intermédiaire de Rhin 2040

Le GT S appuie le Groupe SG à partir de 2025 dans la mise au point du 1^{er} bilan intermédiaire du programme Rhin 2040, qui sera publié en 2027.

Mode de travail

Dans l'accomplissement des tâches susmentionnées, le GT S est assisté par différents groupes d'experts. Si besoin est, des experts externes peuvent être associés aux travaux. Ces groupes fournissent des contributions sur le travail du GT S ou répondent à des questions d'ordre technique selon les mandats du GT S. Les président·e·s des GE font régulièrement rapport au GT S de l'état d'avancement des travaux et d'éventuels problèmes rencontrés. Pour sa part, le/la président·e du GT S fait régulièrement rapport au Groupe stratégique SG des avancées dans l'exécution des tâches et d'éventuels problèmes rencontrés.

Groupes d'experts

- Le **groupe d'experts 'Méthodes d'analyse' (GE SANA)** exécute la tâche **I.1** (programme d'analyse chimique 'Rhin' et liste des substances 'Rhin'), **I.7** (méthodes d'analyse non standardisées) et **I.8** (micropolluants, ici : méthodes d'analyse, sans mesures).
- Le **groupe d'experts 'Plan d'Avertissement et d'Alerte Rhin' (GE SAPA)** exécute les tâches **II.1-3** (PIAR Rhin).
- Le **groupe d'experts 'Contamination du biote' (GE SCON)** exécute la tâche **I.2** (contamination du biote).
- Le groupe d'experts **'Émissions' (GE SEMI)** exécute les tâches **I.5** (inventaire des pressions, y compris examen et éventuellement mise à jour des méthodes) et **I.6** (contributions au rapport DCE).
- Le **groupe d'experts 'Monitoring' (GE SMON)** exécute les tâches **I.1** (programme d'analyse chimique 'Rhin' et liste des substances 'Rhin'), **I.3** (rapport sur la qualité des eaux du Rhin), éventuellement **I.7** (méthodes d'analyse non standardisées) et **I.8** (micropolluants, ici : monitoring, sans mesures). S'y ajoute la tâche **V** (bilans), pour autant qu'il s'agisse de bilans de substances.
- Le **groupe d'experts temporaire (2023-2024) 'Température de l'eau' (GE STEMPE)** exécute la tâche **III.2** (projections de la température de l'eau).
- Le **groupe d'experts temporaire 'Eaux souterraines' (GE GW)** (2026-2027) exécute les tâches **I.5** (inventaire des pressions) et **I.6** (contributions au rapport DCE) - ici en particulier sur le thème des eaux souterraines.

Langues et équipement technique

Généralement et sauf exception, le GT S et chacun de ses GE se réunissent au maximum deux fois par an.

Au besoin, des réunions du GT S ou de ses groupes d'experts peuvent se tenir sous forme de visioconférence avec interprétariat simultané, ceci pour permettre aux délégations de se convoquer selon un mode plus durable et plus respectueux du climat, c'est-à-dire sans devoir voyager.

Le GE SANA tient ses débats en anglais.

Mandat Groupe de travail 'Écologie' (GT B) 2022-2027

Sur la base des mandats issus du programme Rhin 2040 et d'autres tâches permanentes - dont les engagements des États de l'UE au niveau de la mise en œuvre coordonnée de directives communautaires -, le Groupe de travail 'Écologie' (GT B) traite entre autres les sujets décrits ci-dessous. Son champ d'action est le district hydrographique international du Rhin (DHI Rhin), c'est-à-dire les cours d'eau avec un bassin versant > 2 500 km² (niveau A).

I. Biologie aquatique et réseau de biotopes

Cette tâche englobe la collecte des données ainsi que l'évaluation et la (re)présentation de la qualité écologique des cours d'eau (état ou potentiel écologique) et des zones alluviales dans le DHI Rhin. Elle se compose en particulier de la mise en œuvre coordonnée de la directive cadre Eau (DCE) concernant l'état écologique des eaux de surface. Par ailleurs, le mandat englobe l'ajustement avec les organes de la CIPR en charge de la mise en œuvre coordonnée de la directive sur la gestion des risques d'inondation.

Par ailleurs, les États du bassin du Rhin se sont engagés sur plusieurs mesures quantifiables dans le cadre du programme Rhin 2040 pour promouvoir la biodiversité en protégeant ou restaurant des habitats rhénans typiques et en renforçant le réseau de biotopes. Parmi ces engagements quantitatifs, on compte notamment la restauration de 200 km² de surfaces alluviales, le raccordement de 100 anciens bras et rivières latérales et la restauration morphologique de berges sur 400 km de linéaire. Les États se sont également engagés à réduire les pressions hydromorphologiques sur le cours principal du Rhin et ses affluents, et à préserver, protéger, restaurer et étendre les milieux naturels alluviaux. Un premier bilan de ces différentes mesures est tiré en 2027.

Dans le cadre de son mandat,

1. le GT B actualise le Programme d'analyse biologique Rhin en tenant compte des programmes nationaux, assure la cohérence avec le contrôle de surveillance au titre de la directive cadre Eau, coordonne la réalisation de l'évaluation et du contrôle de plausibilité et présente les résultats sous forme cartographique et synoptique cohérente d'ici 2027 (**programme d'analyse biologique Rhin**) ;
2. le GT B met au point les contributions rédactionnelles (éléments de qualité biologique : phytoplancton, macrophytes, phytobenthos, macrozoobenthos, ichtyofaune) sur l'état des eaux de surface pour le 4^e Plan international de Gestion Rhin d'ici 2027 (**contributions au rapport DCE**) ;
3. le GT B élabore si nécessaire des recommandations sur la base des rapports (voir points 1 à 2) (**recommandations**) ;
4. le GT B poursuit la mise au point de la méthode d'évaluation du réseau de biotopes et vérifie d'ici fin 2024, à l'aide de méthodes d'analyse et de surveillance innovantes (données de télédétection), si une nouvelle évaluation du réseau de biotopes sur le Rhin est possible d'ici le bilan intermédiaire du programme Rhin 2040 en 2027. Il vérifie en outre d'ici 2027 s'il est nécessaire d'actualiser le projet de « Mise en réseau des biotopes sur le Rhin » en tenant compte des impacts du changement climatique. Il organise régulièrement d'ici 2025 des tables rondes sur des projets pilotes et élabore d'ici 2027 un inventaire des mesures de protection, préservation et élargissement des habitats sur le Rhin (par ex. désignation de zones protégées) (**réseau de biotope**) ;
5. le GT B organise les échanges techniques et les ajustements au niveau international, p. ex. sur des sujets tels que les espèces exotiques ou les méthodes d'évaluation de l'état/du potentiel écologique (**échange technique**) ;

6. le GT B dresse un bilan sur la mise en œuvre des mesures de réduction des pressions hydromorphologiques **d'ici 2024 (bilan sur les mesures de réduction des pressions hydromorphologiques)** ;
7. le GT B appuie le Groupe SG-K dans la réalisation en 2024 d'un atelier sur les déchets et plus précisément sur les microplastiques (**atelier sur les déchets**).

II Ichtyofaune et continuité fluviale pour les poissons migrateurs

L'ichtyofaune est un volet de la biologie fluviale dont le GT B traite l'état. Dans le cadre de la coopération internationale, un accent supplémentaire est mis sur l'ichtyofaune, en particulier sur les poissons migrateurs qui franchissent de longues distances au cours de leur déplacements entre milieu marin et milieu fluvial.

Le programme Rhin 2040 fixe comme objectif concret le rétablissement de la continuité écologique pour les poissons grands migrateurs sur le cours principal du Rhin de l'embouchure aux chutes du Rhin à Schaffhouse, dans les grands affluents ainsi que sur 300 obstacles à la migration dans les rivières prioritaires du Plan directeur 'Poissons migrateurs'. La réalisation de ces objectifs est suivie par le GT B qui en fait régulièrement rapport au Groupe stratégique. Un premier bilan est tiré en 2027.

L'ichtyofaune et par conséquent les poissons migrateurs sont également pris en compte dans le programme d'analyse biologique Rhin ainsi que dans les contributions établies au titre de la DCE (voir I).

Dans le cadre de son mandat,

1. le GT B assure le suivi de la mise en œuvre coordonnée du « Plan directeur 'Poissons migrateurs' en présentant d'ici 2024 un rapport d'évolution sur les mesures à mettre en œuvre et en actualisant d'ici 2027 le Plan directeur au besoin (**Plan directeur 'Poissons migrateurs'**) ;
2. le GT B fait rapport tous les 6 ans (2025) de l'état actuel de mise en œuvre du règlement communautaire sur l'anguille dans le but de coordonner la surveillance des stocks d'anguilles et la réalisation des mesures dans le bassin du Rhin (**règlement sur l'anguille**) ;
3. le GT B rassemble les nouvelles connaissances sur les technologies innovante d'aide à la dévalaison des poissons au droit d'ouvrages transversaux, élabore des recommandations à ce sujet d'ici 2024 et discute au besoin d'autres questions techniques sur la continuité fluviale pour les poissons (**dévalaison et protection des poissons**) ;
4. le GT B assure le suivi du rétablissement de la continuité à la montaison et à la dévalaison et sur l'état actuel de la recherche dans ce domaine (**'best practice' ouvrages transversaux**) ;
5. le GT B organise au besoin des échanges techniques sur des sujets tels que la délimitation de zones piscicoles/ichtyocénoses de référence avec indication de seuils de température de l'ichtyofaune du Rhin et de ses affluents ou sur l'examen de questions techniques sur les passes à poissons (**échange technique sur l'ichtyofaune**) ;
6. le GT B est une plateforme de discussion pour les échanges (entre experts) sur la continuité du Rhin supérieur et du haut Rhin. Le comité A est compétent pour les mesures à mettre en œuvre sur le Rhin supérieur à l'amont de Strasbourg (**échanges entre experts sur le Rhin supérieur et le haut Rhin**).

III. Adaptation au changement climatique

Avec le programme Rhin 2040, les États du bassin du Rhin ont décidé d'adapter d'ici 2025 sur la base de nouvelles connaissances la stratégie d'adaptation au changement climatique du DHI Rhin publiée en 2015, ceci pour répondre à l'objectif de faire du bassin du Rhin un milieu géré durablement, résilient aux impacts du changement climatique et dont les cours d'eau sont de précieux lieux de vie pour la nature et pour l'homme.

Dans le cadre de son mandat,

1. le GT B rassemble d'ici 2024 des connaissances scientifiques jugées pertinentes sur les impacts du changement climatique sur les écosystèmes aquatiques et sur la biodiversité (**changement climatique et biodiversité**) ;
2. le GT B rassemble d'ici 2024 les connaissances scientifiques sur les impacts des modifications de température attendues et éventuellement du manque d'oxygène sur l'ichtyofaune, notamment dans les rivières prioritaires du Plan directeur 'Poissons migrateurs' (**changement climatique et ichtyofaune**) ;
3. le GT B appuie le Groupe SG-K dans la réalisation d'un atelier sur l'adaptation au changement climatique en 2024 et dans l'actualisation de la stratégie d'ici 2025 (**atelier et stratégie d'adaptation au changement climatique**).

Les résultats de ces activités sont pris en compte pour l'élaboration de la stratégie d'adaptation au changement climatique et pour la mise en œuvre des directives communautaires pertinentes.

IV. Bilan intermédiaire de Rhin 2040

Le GT B appuie le Groupe SG à partir de 2025 dans la mise au point du 1^{er} bilan intermédiaire du programme Rhin 2040, qui sera publié en 2027.

Mode de travail

Dans l'accomplissement des tâches susmentionnées, le GT B est assisté par différents groupes d'experts. Ces groupes fournissent des contributions sur le travail du GT B ou répondent à des questions d'ordre technique selon le mandat du GT B. Si besoin est, des experts externes peuvent être associés aux travaux. Les président·e·s des GE font régulièrement rapport au GT B de l'état d'avancement des travaux et d'éventuels problèmes rencontrés. Pour sa part, le/la président·e du GT B fait régulièrement rapport au Groupe stratégique SG des avancées dans l'exécution des tâches et d'éventuels problèmes rencontrés.

Groupes d'experts

- Le **groupe d'experts 'Réseau de biotopes sur le Rhin' (GE BIOTOP)** exécute les tâches **I.4** (réseau de biotopes) et **I.5** (échange technique sur les espèces exotiques, ici les espèces exotiques du milieu alluvial, et parmi elles les oiseaux d'eau également).
- Le **groupe d'experts 'Éléments de qualité biologiques' (GE BMON)** exécute les tâches **I.1** (programme d'analyse biologique 'Rhin'), **I.2** (contributions au rapport DCE) et **I.5** (échange technique sur les méthodes d'évaluation et sur les espèces exotiques, ici : macrozoobenthos, macrophytes, phytobenthos et phytoplancton).
- Le **groupe d'experts 'Ichtyofaune' (GE FISH)** exécute les tâches **I.1** (programme d'analyse biologique Rhin ; ici : ichtyofaune), **I.2** (contributions à la DCE, ici : ichtyofaune), **I.5** (échange technique sur les espèces exotiques, ici : ichtyofaune et écrevisses fluviales) et **II.1-6** (ichtyofaune et continuité fluviale pour les poissons migrateurs).

Langues et équipement technique

Généralement et sauf exception, le GT B et chacun de ses GE se réunissent au maximum deux fois par an.

Au besoin, des réunions du GT B ou de ses groupes d'experts peuvent se tenir sous forme de visioconférence avec interprétariat simultané, ceci pour permettre aux délégations de se convoquer selon un mode plus durable et plus respectueux du climat, c'est-à-dire sans devoir voyager.

Mandat

Gestion des données et élaboration des cartes (GE GIS)

2022-2027

I. Conditions que doivent remplir les produits

Le GE GIS a pour tâche principale la mise au point de produits, entre autres de cartes et formes illustratives de résultats (p. ex. des calculs, tableaux, graphiques etc.). Les produits s'intègrent dans le rapportage sur la mise en œuvre de directives communautaires dans le district hydrographique international du Rhin (bassin > 2 500 km²) que les États adressent à la Commission européenne ; ils peuvent également être générés pour les rapports techniques des organes ou les produits à l'adresse du public.

En outre, le GE GIS assiste d'autres groupes de travail et d'experts, comme le GE FISH, le GE BIOTOP et le GE HIRI au travers de travaux cartographiques, informatiques ou de gestion de (géo)données.

Pour autant que certains produits ne soient pas déjà fixés dans les 'Reporting Sheets' de l'UE et traités par la BfG dans WasserBLiCK, les groupes consultatifs de la CIPR conviennent de manière claire et précoce avec les experts SIG de la BfG (et les experts nationaux consultés) des produits qu'ils souhaitent obtenir (en particulier pour la mise en forme et les légendes) et des échéances de finalisation. Ils déterminent si les produits souhaités peuvent être élaborés dans la forme souhaitée à partir des données disponibles et/ou remises à jour et avec les structures informatiques existantes.

Le GE SIG a compétence de définir et de mettre à jour les modalités de l'échange de données et de résoudre les problèmes techniques SIG ou des questions en relation avec l'utilisation de WasserBLiCK. Il est convoqué, en cas de besoin, par le Groupe stratégique en accord avec les Groupes de travail et groupes d'experts.

II. Gestion des données

Les services responsables dans les États du bassin du Rhin procèdent en général au téléversement des données en remplissant directement dans WasserBLiCK des masques de données pré-établis. Les délégations sont priées de communiquer à la CIPR et de tenir à jour les coordonnées des correspondants SIG compétents dans les administrations nationales.

Il est également possible de rassembler les données le biais des organes de la CIPR et de les transmettre à la BfG pour l'élaboration (éventuellement provisoire) de produits.

Le système WasserBLiCK est systématiquement et régulièrement perfectionné par la BfG pour répondre aux exigences de rapportage à l'UE (Reporting Sheets et schémas XML) dans le cadre de la mise en œuvre de la DCE et de la DI. La BfG garantit la compatibilité de WasserBLiCK avec les systèmes d'autres institutions (par ex. l'Agence Européenne pour l'Environnement) et États (conformément aux dispositions de la directive INSPIRE).

Les masques de données en place doivent éventuellement être actualisés selon les nouvelles dispositions et adaptés aux besoins de la CIPR. La BfG recommande alors de nouveaux standards de données correspondants, les présente et examine au sein du GE GIS et les applique ensuite dans WasserBLiCK après accord du GE GIS.

III. Mise au point de produits et assurance de qualité

Une fois clarifiées les dispositions concernant les produits et rassemblées les données, la BfG met au point les produits. Elle assure l'accès des utilisateurs des groupes consultatifs aux données via WasserBLiCK et aux produits cartographiques.

Les Groupes de travail et groupes d'experts sont responsables du contrôle technique et de l'assurance de qualité des produits qu'ils ont commandés. Ils veillent à assurer l'exactitude des contenus et la cohérence des résultats. Dans le cadre de ce contrôle, les

experts techniques doivent pouvoir se concerter avec leurs experts SIG respectifs afin de trouver éventuellement des solutions communes et, si ceci s'avère nécessaire, convoquer des réunions spéciales ad hoc d'experts techniques, de représentants de la BfG et d'experts SIG.